

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix-Travail-Patrie

REGION DE L'ADAMAOUA

DEPARTEMENT DE LA VINA

COMMUNE DE NGAN-HA

SECRETARIAT GENERAL

BP : 730 Ngaoundéré



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace-Work-Fatherland

ADAMAWA REGION

VINA DIVISION

NGAN-HA COUNCIL

GENERAL SECRETARIAT

PO BOX : 730 Ngaoundéré

DECISION MUNICIPALE N° 05DM/C-NGAN-HA/CIPM/2026 DU 24/04/2024

PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ OBJET DE L'AVIS DE CONSULTATION RESTREINTE

N° 01/DC/C.NGANHA/CIPM/2026 DU 08/04/2026

POUR LES EQUIPEMENTS EN MATERIELS MEDICAUX ET SOLAIRES DANS LA COMMUNE DE NGAN-HA, REPARTIE EN QUATRE (04) : (Lot 1) Equipement en matériel médical au CSI de Gangassaou ; (Lot 2) Equipement en matériel médical au CMA de Ngan-ha ; (Lot 3) Equipement du CSI de Nom-Kandi en énergie solaire ; (Lot 4) Equipement du CSI de Gangassaou en énergie solaire ;

« EN PROCEDURE DE GRE A GRE »

FINANCEMENT : BUDGET DU BIP 2026

LE MAIRE

- Vu la Constitution ;
Vu le Décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
Vu le Décret N° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
Vu L'Arrêté N° 0204/A/MINMAP du 03 juillet 2018 portant création des Commissions Internes de Passation des Marchés Publics auprès des Communautés Urbaines, Communes et Communes d'Arrondissements ;
Vu la Circulaire N° 00001/PR/MINMAP/CAB/PR du 25 Avril 2022 relative à relative à l'application du Code des Marchés Publics ;
Vu la Circulaire N° 00001/PR/MINMAP/CAB/PR du 25 Avril 2022 relative à relative à l'application du Code des Marchés Publics ;
Vu l'Arrêté N° 000017/A/MINDDEVEL du 03/03/2020 constatant l'élection de Monsieur AWALOU Mohamadou en qualité de Maire de la Commune de Ngan-ha et de ses Adjoints ;
Vu la lettre-circulaire N° 00000001/LC/MINFI du 04 Janvier 2024 relative à l'Exécution, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution des budgets des Collectivités Territoriales Décentralisées pour l'exercice 2024 ;
Considérant L'AVIS DE CONSULTATION RESTREINTE N° 01/DC/C.NGANHA/CIPM/2026 DU 08/04/2026 SUIVANT L'AUTORISATION DE GRE A GRE N° 0151426 /L/PR/MIMAP/SG/DGMI./DM/BE/C/ABL du 27 FEVRIER 2026 DU MINISTRE DELEGUE A LA PRESIDENCE CHARGE DES MARCHES PUBLICS;
Considérant le rapport N° 01 d'analyse portant sur le dépouillement des offres ; examen des dossiers et proposition d'attribution par la sous-commission ad hoc en date du 22/04/2026.

DECIDE

Article 1^{er} : les lettres commandes relatives aux équipements en matériels médicaux et solaires dans la commune de ngan-ha, repartie en quatre (04) : (Lot 1) Equipement en matériel médical au CSI de Gangassaou ; (Lot 2) Equipement en matériel médical au CMA de Ngan-ha ; (Lot 3) Equipement du CSI de Nom-Kandi en énergie solaire ; (Lot 4) Equipement du CSI de Gangassaou en énergie solaire (en procédure de gré à gré), sont pour compter de la date de signature de la présente décision, attribuées ainsi qu'il suit :

N° LOT	N° DE L'AVIS DE CONSULTATION	Entreprise	Montant TTC en FCFA lu lors du dépouillement	Montant TTC en FCFA corrigé	Délai d'exécution	Observations
01	Equipement en matériel médical au CSI de Gangassaou	GROUPEMENT MHD SARL & Ets SIDDIKI ABOUBAKAR B.P.: NGAOUNDERE, Tél.: + 237 651 50 01 90 / 695 66 58 15	Sept millions (7 000 000)	Sept millions (7 000 000)	quarante-cinq (45) jours.	Attributaire
02	Equipement en matériel médical au CMA de Ngan-ha		Huit millions (8 000 000)	Huit millions (8 000 000)	quarante-cinq (45) jours.	
03	Equipement du CSI de Nom-Kandi en énergie solaire		quinze millions (15 000 000)	quinze millions (15 000 000)	quarante-cinq (45) jours.	
04	Equipement du CSI de Gangassaou en énergie solaire		quinze millions (15 000 000)	quinze millions (15 000 000)	quarante-cinq (45) jours.	

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée dans le journal des marchés publics ou toute autre publication habilitée.

Ampliations

- PREFET/VINA (ATCR)
- DDMAP/VINA
- ARMP/AD/NDERE (pour publication)
- CIPM/C-NGAN-HA
- AFFICHAGE
- ARCHIVES/CHRONOS

NGAN-HA, le 24 AVR 2026.

Le Maire,
(Autorité Contractante)



REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix-Travail-Patrie

REGION DE L'ADAMAOUA

DEPARTEMENT DE LA VINA

COMMUNE DE NGAN-HA

SECRETARIAT GENERAL

BP : 730 Ngaoundéré



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace-Work-Fatherland

ADAMAWA REGION

VINA DIVISION

NGAN-HA COUNCIL

GENERAL SECRETARIAT

PO BOX : 730 Ngaoundéré

COMMUNIQUE N° ////C/ DM/C-NGAN-HA/CIPM/2026

PORTANT PUBLICATION DE RESULTAT L'ATTRIBUTION DU MARCHÉ OBJET DE L'AVIS DE CONSULTATION RESTREINTE EN PROCEDURE DE GRE A GRE N°01/DC/C.NGANHA/CIPM/2026 DU 08/04/2026 ;

Le Maire de la Commune de NGAN-HA, Autorité Contractante communique :

L'entreprise suivante est retenue comme attributaire des lettres commandes relatives a : POUR LES EQUIPEMENTS EN MATERIELS MEDICAUX ET SOLAIRES DANS LA COMMUNE DE NGAN-HA, REPARTIE EN QUATRE (04) : (Lot 1) Equipement en matériel médical au CSI de Gangassaou ; (Lot 2) Equipement en matériel médical au CMA de Ngan-ha ; (Lot 3) Equipement du CSI de Nom-Kandi en énergie solaire ; (Lot 4) Equipement du CSI de Gangassaou en énergie solaire ;

N° LOT	N° DE L'AVIS DE CONSULTATION	Entreprise	Montant TTC en FCFA lu lors du dépouillement	Montant TTC en FCFA corrigé	Délai d'exécution	Observations
01	Equipement en matériel médical au CSI de Gangassaou	GROUPEMENT MHD SARL & Ets SIDDIKI ABOUBAKAR B.P.: NGAOUNDERE, Tél.: + 237 651 50 01 90 / 695 66 58 15	Sept millions (7 000 000)	Sept millions (7 000 000)	quarante-cinq (45) jours.	Attributaire
02	Equipement en matériel médical au CMA de Ngan-ha		Huit millions (8 000 000)	Huit millions (8 000 000)	quarante-cinq (45) jours.	
03	Equipement du CSI de Nom-Kandi en énergie solaire		quinze millions (15 000 000)	quinze millions (15 000 000)	quarante-cinq (45) jours.	
04	Equipement du CSI de Gangassaou en énergie solaire		quinze millions (15 000 000)	quinze millions (15 000 000)	quarante-cinq (45) jours.	

Le mandataire de cette entreprise est invité à se présenter dès diffusion du présent communiqué, et au plus tard dans les sept (07) jours suivants à la commune de NGAN-HA en vue de la souscription des projets des lettres commandes. Passé ce délai, l'Autorité Contractante se réserve le droit d'annuler l'attribution.

NGAN-HA, le 24 AVR 2026

Le Maire,
Autorité Contractante)

Ampliations

- PREFET/VINA (ATCR)
- DDMAP/VINA
- ARMPI/AD/NDERE (pour publication)
- CIPM/C-NGAN-HA
- AFFICHAGE
- ARCHIVES/CHRONOS



Mohamadou